

Date de dépôt: 27 juin 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation urgente écrite de M. Renaud Gautier : Combien ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 juin 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Les Services industriels de Genève (SIG) viennent de nous faire parvenir plus d'un demi kilo de papier (593 g précisément). Cet envoi était censé comporter deux brochures, à savoir le rapport de développement durable, d'une part, et les états financiers 2006, d'autre part. Dans la mesure où la direction des SIG est soucieuse du développement durable, nous avons reçu deux fois la brochure sur le développement durable, mais pas les états financiers...

Partant du principe qu'il a été tiré 4 500 exemplaires de ces opus, peut-on connaître :

- Le coût de fabrication total ?*
- Le coût total des envois ?*
- Le bilan écologique global de ce rapport ? (y compris énergie grise).*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Sur la base des indications qui lui ont été communiquées par les Services industriels de Genève (ci-après SIG), notre Conseil répond aux questions concernant le rapport de développement durable (RDD) et états financiers (EF) 2006 des SIG, remplaçant depuis plusieurs années le rapport annuel de l'entreprise.

Coût de fabrication de la publication ?

Le coût d'élaboration et de création graphique de la publication des brochures susmentionnées est de 79 000 F.

A ceci s'ajoutent les frais d'impression globaux (RDD + EF + fourre) qui s'élevaient à 32 040 F.

Ces coûts sont conséquents. Néanmoins, depuis plus de 10 ans, les SIG publient ces brochures afin de rendre compte des actions et des réformes menées au sein de l'entreprise dans le respect global des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

A ce propos, il faut relever que ces publications, rédigées dans un esprit de transparence, sont destinées à leurs parties prenantes¹, et en particulier aux partenaires financiers. Elles favorisent des conditions d'emprunts intéressantes et contribuent ainsi à la bonne santé financière des SIG.

Ainsi, lors des dernières évaluations (notation sociétale, certifications ISO, évaluation financière) effectuées par des cabinets spécialisés, tel que BMJ Ratings, agence de notation ou par des établissements financiers évaluant toutes les dimensions du développement durable, tel que Lombard Odier Darier Hentsch (LODH), la qualité des RDD et EF, ainsi que la richesse de leur contenu ont été identifiées comme un critère de qualité des SIG.

Enfin, ces publications ont également pour but de participer à l'information et à la motivation des collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise, facteur essentiel de la bonne marche de cette dernière.

Coût total des envois ?

4 500 exemplaires ont été imprimés. 1 700 ont été envoyés en interne à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des SIG afin de souligner le chemin parcouru et de mettre en exergue leur implication dans les réussites

¹ Parties prenantes : clients, collaborateurs de l'entreprise, fournisseurs, groupes d'intérêts, prescripteurs (entités publiques ou privées autorisées à édicter des normes de toutes sortes et de tous niveaux) et propriétaires

de l'entreprise. Cette diffusion a été incorporée dans le courrier interne quotidien et induit par conséquent des surcoûts négligeables.

Près de 700 exemplaires ont été envoyés par voie postale aux parties prenantes des SIG, dont les député-e-s. Le coût de l'envoi est de 3 500 F.

Les SIG ont décidé de l'envoi de ces brochures par poste, directement aux député-e-s, afin d'éviter une distribution en séance du Grand Conseil, peu pratique à double titre : elle ne coïncide pas forcément avec les points à l'ordre du jour et charge inutilement les députés qui transportent déjà beaucoup de documents.

Le solde des documents est mis à disposition des personnes qui le demandent (surtout dans les différents sites de l'entreprise, soit au Lignon, à Verbois, aux Cheneviers, à la STEP d'Aïre) ainsi qu'aux clients des SIG et à leurs visiteurs.

Erreur dans l'envoi

Après avoir pris connaissance de l'interpellation urgente écrite dont il est question dans le présent rapport, les SIG ont procédé à quelques contrôles auprès de leur imprimeur. Il en résulte que certains envois regroupent deux RDD, alors que chaque fourre devrait contenir un RDD et un EF. Les SIG n'ont connaissance que d'un cas actuellement, mais il n'est pas impossible qu'il y en ait d'autres. Le cas échéant, le nécessaire sera fait pour adresser les documents manquants aux intéressés qui le demandent.

Bilan écologique global de ces rapports ?

Relevons tout d'abord que la décision de publier ou non de tels rapports relève avant tout de la conduite opérationnelle de l'entreprise, et qu'il revient donc à cette dernière de décider si un bilan écologique global est proportionné d'un point de vue financier et nécessaire à ce stade pour évaluer la pertinence d'une telle publication.

Cela dit, depuis plusieurs années, les SIG réfléchissent aux moyens permettant de diminuer l'impact environnemental de la publication des rapports susmentionnés. Plusieurs moyens ont déjà été mis en œuvre :

- utilisation du papier recyclé;
- analyse annuelle de la pertinence du nombre d'exemplaires imprimés et envoyés; le nombre d'exemplaires imprimés a ainsi été réduit, passant de 5 000 exemplaires en 2006 à 4 500 exemplaires en 2007.

D'autres pistes ont été étudiées, telles que la mise en ligne de ces publications ou leur diffusion sur un support CD, à l'exclusion d'une impression papier.

Ces solutions n'ont pas été retenues pour l'instant par les SIG, car elles apparaissent comme n'étant pas adaptées aux milieux financiers qui réclament des documents papier de qualité et ne se contentent pas d'une version Web ou d'un support CD.

Toutefois, il apparaît que, en ce qui concerne les autres partenaires des SIG, la mise en ligne ou la diffusion uniquement sur demande desdits rapports sur support CD ou papier pourrait être envisagée dès l'année prochaine, ce d'autant plus qu'il existe maintenant une filière de recyclage des CD, qui pourraient ainsi être valorisés. C'est tout le moins dans ce sens que le Conseil d'Etat interviendra auprès des SIG.

Par conséquent, le Conseil d'Etat considère qu'une réflexion sur le mode de publication et la destination des brochures RDD et EF, allant dans le sens évoqué ci-dessus, doit être menée au sein des SIG. Quant à la forme qu'elle revêtira (bilan écologique global ou non), c'est à l'entreprise d'en décider.

Enfin, sous réserve de la remarque ci-dessus, il convient de constater que le retour sur investissement de ces publications peut être considéré comme globalement positif et que, comme pour toute entreprise, privée ou publique, elles constituent un outil important pour les relations des SIG avec ses partenaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer